

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1048

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« pour siéger au sein de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.